



POUR SOUTENIR UNE RÉFLEXION SUR LES DEVOIRS À L'ÉCOLE PRIMAIRE

Québec, le 18 mars 2010. La pratique de donner des devoirs est très répandue au Québec. La presque totalité des écoles primaires y a recours et, d'une façon générale, parents et enseignants estiment que les devoirs sont un moyen pour favoriser la réussite des enfants. Les devoirs et les leçons présentent cependant leur lot de difficultés pour plusieurs familles.

Chaque école est invitée à réfléchir à ses pratiques en matière de devoirs et de services d'accompagnement scolaire qui y sont associés, en ayant à l'esprit les principes de pertinence, d'équité et de cohérence pour que tous les élèves aient accès à des conditions qui soient favorables à leur réussite éducative. C'est ce que soutient le Conseil supérieur de l'éducation dans un avis intitulé *Pour soutenir une réflexion sur les devoirs à l'école primaire*, qu'il rend public aujourd'hui.

Pour produire cet avis, le Conseil a procédé à une recherche documentaire qui s'est intéressée notamment aux effets des devoirs sur la réussite au primaire. Il a aussi conduit une enquête auprès des écoles primaires du Québec sur la pratique des devoirs et sur les mesures d'aide mises en place.

Une société qui s'est transformée

Dans son avis, le Conseil fait le constat de transformations importantes que la société et la famille québécoises ont connues au cours des dernières décennies. Désormais, les deux parents, ou le parent seul, occupent le plus souvent un emploi, et l'organisation familiale est souvent complexe.

Dans une variété de familles et de milieux sociaux, les enfants ne peuvent pas toujours compter sur un parent disponible pour les accompagner dans la réalisation de leurs devoirs. Des défis supplémentaires apparaissent quand un enfant présente des difficultés d'apprentissage. Il y a là, aux yeux du Conseil, un enjeu important d'équité : comment faire en sorte que, lorsqu'il y a des devoirs, tous les élèves puissent en tirer profit, quelles que soient leurs compétences ou l'aide sur laquelle ils peuvent compter à la maison? Dans cet avis, le Conseil s'est intéressé de façon particulière aux mesures d'accompagnement scolaire et d'aide aux devoirs, qui peuvent favoriser l'équité.

Une réflexion sur les devoirs et les leçons pour s'adapter au contexte de chaque école

Les études scientifiques réalisées jusqu'à ce jour ne permettent pas de démontrer un effet certain des devoirs sur la réussite scolaire au primaire. Toutefois, on sait que la participation des parents au suivi scolaire est importante pour la réussite de leur enfant, et les devoirs peuvent être un moyen parmi d'autres de concrétiser cette participation.

Dans son avis, le Conseil ne prend pas position pour ou contre les devoirs ni ne statue sur ce que serait, dans l'absolu, un « bon » ou un « mauvais » devoir. Il considère que la question des devoirs et des leçons à l'école primaire et l'opportunité d'en donner ou non doivent faire l'objet d'une réflexion menée dans chaque école, en tenant compte de la diversité des besoins des élèves ainsi que des caractéristiques des familles et des communautés, en vue de favoriser la réussite éducative. Les devoirs sont un des nombreux outils à la disposition des enseignants et des enseignantes et, si on y recourt, ils doivent être pertinents au vu des objectifs poursuivis de même que cohérents avec le projet éducatif plus large.

Le Conseil encourage la poursuite de travaux de recherche pour soutenir cette réflexion. Il formule à cet égard différentes recommandations à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'aux universités.

Soutenir les élèves et les parents en relation avec les devoirs

Le Conseil insiste de façon particulière sur l'importance que l'école et ses partenaires (parents, services de garde, groupes communautaires) mettent en œuvre les mesures de soutien conséquentes avec les choix qui auront été faits concernant les devoirs. Le Conseil souligne qu'il est important d'accorder à tous les élèves qui en ont besoin, ainsi qu'aux parents et aux aidants et aidantes, le soutien en relation avec les devoirs par des mesures variées en réponse aux différentes caractéristiques des élèves et de leurs parents (aide aux devoirs, accompagnement scolaire pour soutenir la motivation, soutien aux parents ou aux personnes aidantes, formation continue du personnel enseignant, etc.). Le Conseil recommande notamment à la ministre d'assurer une meilleure stabilité et un financement adéquat du programme *Aide aux devoirs au primaire* pour en améliorer l'accès.

Accroître la collaboration école-famille-communauté

Le Conseil invite, finalement, à faire de l'accompagnement scolaire et de l'aide aux devoirs une occasion d'accroître la collaboration école-famille-communauté. Le Conseil croit que les résultats de la réflexion de l'école doivent être inscrits dans une documentation officielle de l'école. Des communications suivies entre le personnel enseignant, les parents et les autres aidants permettront à chacun de jouer au mieux son rôle et assureront une plus grande continuité dans l'expérience éducative de l'enfant. Ultiment, c'est la réussite scolaire qui sera ainsi favorisée.

Rappelons que le Conseil supérieur de l'éducation du Québec est constitué de vingt-deux membres nommés par le gouvernement et qu'il a été institué en tant que lieu de réflexion en vue du développement global de l'éducation à moyen et à long terme. Il a pour fonctions de collaborer avec la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et de la conseiller sur toute question relative à l'éducation.

La réflexion du Conseil est le fruit de délibérations entre les membres de ses instances, lesquelles sont alimentées par des études documentaires, par l'audition d'experts ainsi que par des consultations menées auprès d'acteurs de l'éducation engagés directement sur le terrain.

L'avis du Conseil est accessible sur son site Internet à l'adresse <http://www.cse.gouv.qc.ca>.

– 30 –

Source : Josée Turcotte
Secrétaire générale
Conseil supérieur de l'éducation

Information : Johanne Méthot
Responsable des communications
Tél. : 418 643-8253
Cell. : 418 571-1359